

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL (arrivée au rapport n° 2018-99, pouvoir donné à Brigitte MERLE pour les autres rapports), Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON (arrivée au rapport n°2018-89) Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER (arrivé au rapport n° 2018-89), Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Caroline BAGOT-SIMON) Messieurs Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Chantal ROUILLE)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2018-95

TARIFS MEDIATHEQUE 2019

Rapporteur : Madame Brigitte MERLE, Adjointe à la Culture et à la Solidarité Internationale

Dans le cadre de la thématique « lecture publique » du projet culturel de l'Agglomération Briochine, plusieurs actions ont été mises en place, à savoir :

- constitution d'un réseau intercommunal de lecture publique favorisant les mutualisations entre bibliothèques (achats groupés, logiciel et réseau communs, fonds documentaires et gestion des acquisitions...);
- création de nouveaux services aux habitants (portail documentaires commun, ressources numériques...);
- développement de l'action culturelle par l'offre d'animations intercommunales.

Ainsi, depuis le 23 juin 2014, les 13 communes et Saint-Brieuc Agglomération unissent leurs actions pour proposer au public plus de documents, de services, d'animations, de numérique, d'accessibilité, d'échanges et de partage grâce au réseau baptisé « Les Médiathèques de la Baie ».

L'élargissement du réseau aux médiathèques de la nouvelle agglomération est prévue au second trimestre 2019.

Pour mémoire : une même carte d'abonnement permet aux usagers inscrits dans l'une des médiathèques (gratuitement ou pas) d'emprunter dans toutes les médiathèques du réseau (soit un accès à plus de 550 000 documents).

Concernant la tarification, les différentes catégories ont été harmonisées avant l'ouverture du réseau et le principe a été acquis d'appliquer les mêmes tarifs d'abonnement aux personnes résidant, travaillant ou étudiant dans une commune. Cependant, les tarifs eux-mêmes restent au choix des communes.

Pour l'année 2019, il vous est proposé d'augmenter les tarifs de ce service de 1,5 %. Ceci se traduit de la manière suivante :

I) Tarifs

<u>Catégories</u>	2018 (en €)	2019 (en €)
Individuel (0-25 ans)		
Langueux	0	0
Extérieur	9	9,15
Individuel (26 ans et +)		
Langueux	9	9,15
Extérieur	12	12,20
Famille		
Langueux	17	17,25
Extérieur	23	23,35
Minima sociaux, demandeurs d'emplois	3,50	3,55
Collectivités (groupes tels que : classes, associations, institutions spécialisées (IME...))		
Langueux	0	0
Extérieur	23	23,35
Intervenants enfance (Ass. Mat. / Lire et faire Lire)		
Langueux	0	0
Extérieur	12	12,20

Vacanciers		
Langueux	3,50	3,55
Extérieur	5	5,10
Gratuité à la première inscription	Oui	Oui

II) Tarifs annexes

Il n'y a pas de proposition d'augmentation pour les articles suivants :

- Impressions noir et blanc : 0,15 €
- Impressions couleur : 0,45 €
- Remplacement de carte lecteur : 1 € (idem partout sur le réseau. Les cartes sont achetées par l'Agglomération).
- Perte de liseuse : remboursement au tarif d'achat.
- Remboursement en cas de perte des DVD : au tarif d'achat limité à 45 €.

Aussi, au regard de notre volonté de permettre au plus grand nombre l'accès à ce service culturel, et à un coût peu onéreux, **je vous propose :**

- d'adopter les tarifs de la médiathèque tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Richard HAAS).